



Nouveaux arrivants

Il y a des avantages à faire ses impôts!

Prestations et crédits

Allocation canadienne pour enfants

- Jusqu'à **6 400 \$** par année par enfant âgé de moins de 6 ans
- Jusqu'à **5 400 \$** par année par enfant âgé entre 6 et 17 ans
- + tout versement provincial ou territorial connexe auquel vous pourriez être admissible

Crédit pour la TPS/TVH

- Jusqu'à **560 \$** par année
- + **147 \$** par année par enfant âgé de moins de 18 ans
- + tout versement provincial connexe auquel vous pourriez être admissible

Comment recevoir vos versements?

Faites une demande de prestations et de crédits aussitôt que Service Canada vous remet un numéro d'assurance sociale. Ensuite, remplissez les formulaires suivants et envoyez-les à l'Agence du revenu du Canada (ARC) ainsi que **tous** les documents requis :

- Formulaire RC66, Demande de prestations canadiennes pour enfants
- Formulaire RC66SCH, Statut au Canada et état des revenus
- Formulaire RC151, Demande du crédit pour la TPS/TVH pour les particuliers qui deviennent résidents du Canada

Comment continuer à recevoir vos versements?

Vous devez faire une demande une seule fois pour savoir si vous avez droit à des prestations et des crédits. Ensuite, en tant que résident du Canada, vous devez **faire vos impôts chaque année**, même si vous n'avez aucun revenu, pour continuer à recevoir vos versements.

L'ARC utilise les renseignements de votre déclaration de revenus et de prestations pour calculer le montant de vos versements. Si vous avez un époux ou conjoint de fait, il doit aussi faire ses impôts chaque année.





Besoin d'aide?

Le Programme des bénévoles

Ce programme gratuit est un partenariat entre l'ARC et Revenu Québec dans le cadre duquel des bénévoles font les impôts fédéral et provincial de particuliers qui ont un revenu modeste et une situation fiscale simple. Pour en savoir plus, allez à revenuquebec.ca/benevoles. Pour trouver un bénévole près de chez-vous, allez à canada.ca/impots-aide et cliquez sur « Trouver un comptoir de préparation des déclarations ».

Autorisez un représentant

Vous pouvez autoriser une autre personne (comme un membre de votre famille, un ami ou un comptable) à communiquer avec l'ARC en votre nom. Vous pouvez utiliser Mon dossier pour ajouter ou enlever un représentant ou vous pouvez remplir le formulaire T1013, Demander ou annuler l'autorisation d'un représentant, puis l'envoyer à l'ARC.



Inscrivez-vous au dépôt direct

Le dépôt direct vous permet de recevoir votre remboursement d'impôt et vos versements de prestations directement dans votre compte bancaire. Vous ne recevrez pas de chèque par la poste. Pour vous inscrire, allez à canada.ca/arc-depot-direct.



Inscrivez-vous à Mon dossier

Après que l'ARC aura traité votre première déclaration, vous pourrez vous inscrire à Mon dossier pour gérer vos affaires fiscales et vos prestations en ligne. Vous pourrez vérifier l'état de votre remboursement, consulter les montants et les dates de vos versements de prestations et de crédits, et plus encore! Pour vous inscrire, allez à canada.ca/mon-dossier-arc.

Évitez les retards et les versements inexacts

Des changements à vos renseignements personnels comme votre état civil, le nombre d'enfants à votre charge et votre adresse ont un effet direct sur vos versements de prestations. Pour éviter des versements en retard ou inexacts, tenez à jour vos renseignements personnels dans Mon dossier ou téléphonez à l'ARC.

Besoin de plus de renseignements?



En ligne

- Renseignements pour les nouveaux arrivants : canada.ca/impots-nouveaux-arrivants
- Prestations pour enfants et familles : canada.ca/prestations-enfants-familles
- Préparez-vous à faire vos impôts : canada.ca/impots-preparez-vous
- Formulaires et publications de l'ARC : canada.ca/arc-formulaires



Au téléphone

- Pour des questions au sujet des prestations : **1-800-387-1194**
- Pour toute autre question et pour obtenir des formulaires : **1-800-959-7383**
- Service Canada (numéro d'assurance sociale) : **1-800-808-6352**